

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CFU 2024

Compte Financier Unique

Commune de SAHURS

Sommaire

Désignation	N° de Pages
Note de présentation du CA 2024	1 à 8
Tableau d'analyse des charges de fonctionnement de 2015 à 2024 en valeur	9
Tableau d'analyse des charges de fonctionnement de 2015 à 2024 en %	10
Tableau d'analyse des recettes de fonctionnement de 2015 à 2024 en valeur	11
Tableau d'analyse des recettes de fonctionnement de 2015 à 2024 en %	12
Dotations (DGF, DSR, DNP) de 2010 à 2024 en €	13
Graphique de l'évolutions des dotations (DGF, DSR, DNP) de 2010 à 2024	14
Principaux constats de l'année 2024	15



Commune de Sahurs

Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026, toutefois, la municipalité a fait le choix d'anticiper le passage en CFU depuis 2023.

La présente note, disponible sur le site de la commune, répond à cette obligation pour la commune de SAHURS. Le CFU est consultable en Mairie de Sahurs, aux heures d'ouverture du public. Il a été présenté à la commission des finances, le 28 janvier 2025, qui a validé l'ensemble des résultats 2024.

1. Structure du CFU

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de «rendus de comptes».

Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

→ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

→ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

✓ Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La structure du CFU diffère, dans sa présentation du compte administratif, il vise à mettre en évidence une vue plus synthétique sur les informations clés de la situation financière ; comme la présentation des ratios, une nouvelle présentation des résultats, la mise en avant des taux de contributions et des produits afférents, etc...

a. Informations générales et synthétiques

RATIO DE STRUCTURE ET D'ANALYSE FINANCIERE

Nom du ratio	Valeurs %	Type d'information
Dépenses réelles de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	56.45	% qui permet de mesurer le poids des charges de personnel sur la totalité des dépenses de fonctionnement
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital /Recettes réelles de fonctionnement	74.3691	Ratio des dépenses de fonctionnement cumulées au remboursement annuel de la dette en capital comparé aux recettes réelles de fonctionnement
Taux d'épargne brute (épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement)	26.29	Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme
Taux d'épargne nette (épargne brute-remboursement annuel de la dette en capital)/Recettes réelles de fonctionnement	25.63	Calcul du ratio identique au taux d'épargne brute après remboursement annuel de la dette en capital
Capacité de désendettement (encours de dette /épargne brute)	0.191729	Indicateur important de solvabilité : il exprime la durée (an) nécessaire pour rembourser la dette si la totalité de l'autofinancement y était consacrée (encours de dette / épargne brute)

b. Présentation générale des résultats 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT 2024		INVESTISSEMENT 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF				
Opérations de l'exercice	748 457.20	1010390.14	156 489.72	156 554.62
<i>Résultats de l'exercice</i>		<i>261932.94</i>		<i>64.90</i>
<i>Résultats reportés</i>		<i>264667.05</i>		<i>290 915.85</i>
Opérations exerc.+ report	748 457.20	1 275 057.19	147 769,85	447 470.47
<i>Résultat de clôture</i>		<i>526 599.99</i>		<i>290 980.75</i>
Restes à réaliser				
Résultat clôture + RAR	0,00	526 599.99	0	290 980.75
<i>Résultats définitifs</i>		<i>526599.99</i>		<i>290 980.75</i>
Affect. Au 1068		300 000.00		

Résultat cumulé = 817 580.74 €

Ce tableau correspond à une vue d'ensemble de l'exécution et des résultats budgétaires. Il permet d'appréhender les grandes masses budgétaires entre les dépenses et les recettes par section et de présenter les résultats à la fin de l'exercice. Cette présentation fournit les données permettant de s'assurer que le déficit éventuel en exécution n'excède pas les seuils prévus par le CGCT. Le détail sera appréhendé dans les paragraphes suivants.

Les charges à caractère générales sont bien maîtrisées à hauteur de 169 €/hab. pour la commune contre 199 € pour l'exercice précédent.

La part des charges de personnel trop élevées jusqu'à l'an passé, rejoint la moyenne de la strate, soit 340€/hab.

La commune parvient à dégager de son fonctionnement une capacité d'autofinancement brute (CAFB) en progression constante qui passe de 176 K€ en 2023 à 265 K€ en 2024.

c. Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux engagements de l'année en cours (exemple : engagements dont les dépenses correspondantes seront comptabilisées en N+ 1, idem pour les recettes (ex : subventions accordées mais non comptabilisées).

Aucun reste à réaliser n'a été repris cette année.

L'ouverture des plis du marché d'appel d'offres pour la restauration de l'église Saint Sauveur aura lieu dans quelques semaines, nous connaissons, à ce moment, le montant exact des travaux à porter au budget d'investissement de l'année 2025.

d. Taux des contributions et produits afférents

Libellé	Taux appliqué par l'assemblée délibérante	Variation du taux par rapport à N-1	Produit perçu en 2024 en €	Variation du produit en € par rapport à N1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	46.76%	0	465 628	+ 22 434
Taxe foncière sur les propriétés n/bâties	44.34%	0	15 360	+ 594
Taxe d'habitation	13.36%	0	8 028	+ 954

Le produit afférent aux contributions fiscales représente l'une des ressources les plus importantes pour la collectivité, il s'élève à 489 016 €.

Depuis 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, les bases TH ne prennent plus en compte les résidences principales. Les bases TH sont désormais constituées des bases des résidences secondaires.

Toutefois, l'Etat compense cette perte ; la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) se traduit pour les communes par une perte de ressources qui est compensée à l'euro près par le transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à compter de 2021.

Au niveau d'une commune, le montant transféré de TFPB n'est pas nécessairement équivalent au montant de la TH perdu ; il peut être supérieur (commune surcompensée) ou inférieur (commune sous-compensée).

Afin de garantir à toutes les communes une compensation égale à l'euro près au montant de TH supprimée, un mécanisme d'équilibrage neutralisant les sur ou sous-compensations a été mis en place. Ce mécanisme est dénommé coefficient correcteur.

A taux constants de l'an passé pour ne pas augmenter la pression sur le budget des ménages, la réévaluation des bases a toutefois généré une augmentation des taxes locales de 23 982€.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.1 Dépenses d'investissement

Elles sont de 156 489.72 € en 2024 et se décomposent comme suit :

ETAT DE LA DETTE

Chapitre 16 : Remboursement de la dette = 6 650.82 €

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers (intérêts d'emprunts), le tout formant l'annuité de la dette.

Un seul emprunt subsiste auprès de la Caisse d'Epargne, il prendra fin en 2030, l'encours de la dette s'élève à 42 214.88 € au 31/12/2024.

L'endettement est vraiment très faible, il représente seulement 34.15 € par habitant.

La structure de la dette ne représente pas de danger, il n'y a pas d'emprunt *toxique*, l'emprunt restant est à taux fixe.

Le recours à l'emprunt sera nettement envisageable pour assurer le financement de la rénovation de l'église SAINT-SAUVEUR.

Les immobilisations incorporelles se sont élevées à 49 286.71 € :

- Soit pour la rénovation de l'église SAINT SAUVEUR, des frais d'étude et honoraires pour 48 407.35€ et de frais d'insertion pour le marché de travaux pour 879.36€

Chapitre 21 : immobilisations corporelles= 100 552.19 € regroupe :

- L'achat d'un taille haie pour 600 €
- La 4^{ème} phase de mise en accessibilité (école maternelle) pour 7 060.60 €
- Les travaux d'isolation au groupe scolaire pour 22 282.20 €
- La pose de sous/compteurs par bâtiments permettant de mesurer leur propre consommation pour 11 816.26 €
- La rénovation de la signalétique Place Maurice Alexandre pour 16 636.03 €
- La vidéoprotection protection au stade de foot pour 14325.60 €
- Le changement de la porte des services techniques pour 2 879.36 €
- La pose de pompes dans la chaufferie de la cantine pour 10 362 €
- L'achat de 3 PC portables pour la classe de CM2 pour 1 597.39 €
- L'achat d'un projecteur pour la classe de CM1 pour 499,99 €
- L'achat d'un rétroprojecteur et d'un écran pour 5 510.32 €
- La réalisation d'un billodrome dans la cour de l'école pour 6 982.44 €

1.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 152 864.37 € et sont constituées par :

- Subventions d'investissement : 47 349.17 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 80 000 €
- Récupération de la tva sur les immobilisations de N-1 : 17 761.20 €
- Reversement de l'emprunt théorique MRN : 7 754 €

Auxquelles vient se greffer l'amortissement suivant :

L'amortissement obligatoire pour une catégorie de biens constitue une opération d'ordre à hauteur de 3 690.25 € du chapitre 040, son équilibre se retrouve au chapitre 042 de la section dépenses de fonctionnement.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 2024 (recettes-dépenses) laisse apparaître un résultat de 261 932.94 €. Cumulé au résultat de l'exercice précédent de 264 667.05€, cet excédent aura vocation à financer une partie des futurs investissements.

Le résultat excédentaire permettra donc de financer les différents investissements envisagés pour 2025 qui connaîtra principalement les travaux de rénovation de l'extérieur de l'église SAINT SAUVEUR.

2.1. L'exécution de la section de fonctionnement 2024

2.1.1 Dépenses de fonctionnement

	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Taux de réalisation en %
011 – charges à caractère général	308 430.00	208 904.97	67.73
012 - charges de personnel	476 370.00	420 388.63	88.25
014 - atténuation de produits	1 300.00	953.00	73.31
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	3 800.00	3 690.25	97.11
65 - autres charges de gestion courante	123 900.00	113281.97	91.43
66 – charges financières	1 250.00	1 189.41	95.15
67 – charges spécifiques	500.00	0	-
68 – dotation aux provisions dépréciations	500.00	48.97	9.79
Total des dépenses réelles de fonctionnement	916 050.00	748 457.20	64.74
023 Virt à la sect. d'investissement	240 000.00	0	
Total général des dép. de fonct.	1 156 050.00	748 457.20	

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 748 457.20 € soit 19.599% de moins qu'en 2023. Pour répondre à l'analyse financière effectuée par notre référent comptable plaçant en exergue le poids d'une masse salariale légèrement élevée par rapport à la strate, nous avons optimisé certains postes de travail suite au départ en retraite de certains de nos agents.

Les dépenses sont bien maîtrisées, les crédits consommés sont inférieurs aux prévisions budgétaires.

La municipalité a fait le choix, cette année, d'abonder l'article 65748 *subventions de fonctionnement aux autres personnes de droits privés* pour maintenir son aide aux associations locales pour l'accomplissement des missions d'intérêt général bénéficiant à l'ensemble des habitants.

2.2.2 Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2024 + DM	Réalisé 2024	Taux de réalisation en %
013 – atténuation de charges	5 200.00	27 399.34	526.91
70 – produits des services	90 009.00	104 830.16	174.96
73 – impôts et taxes	92 200.00	72 305.00	78.42
731 – fiscalité locale	506 800.00	543 963.34	107.33
74 – dotations et participations	175 838.00	233 631.97	132.87
75 – autres produits de gestion courante	19 900.00	26 798.66	134.67
76 – produits financiers	1 436.00	1436.47	100.03
78 – reprises amort. Dépréciations, prov. Semi-budgétaires	0.00	25.20	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	891 383.00	1 010 390.14	
Résultat exploitation reporté	264 667.00		
Total général recettes de fonct.	1 156 050.00	1 010 390.14	87.40

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 010 390.14 €, soit un taux de réalisation des recettes de 87.40 % par rapport au montant prévisionnel.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en baisse depuis des années a légèrement augmenté cette année (76 009 € en 2023 et 76 904 € en 2024), la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) a augmenté de 14.51% ce qui porte la dotation à 26 485 € quant à la DNPR (Dotation Nationale de Péréquation) le montant perçu en 2024 de 6 076 € est en augmentation de 1013 € par rapport à 2023.

La fiscalité

Concernant les ménages, le taux sur le foncier bâti et non bâti concernant la part communale, a été reconduit à l'identique de 2023 (voir tableau paragraphe D dans structure CFU).

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (taux gelé)
- Taxe sur le foncier bâti : 21.40 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 44.34 %

La Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) (article 73141) est un impôt indirect perçu par la MRN et reversée aux communes membres. Elle est payée par tous les consommateurs finaux, particuliers ou professionnels, au travers de leur consommation d'électricité. Créée en 2011, la TCCFE compose l'une des deux taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE), avec la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE). Son montant s'est élevé à 36 503.34 € cette année.

Conclusion

On constate cette année une nette progression des produits de fonctionnement. Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées et les investissements réalisés sur l'isolation des bâtiments et la mise en place de systèmes de chauffage moins énergivores ont permis de réduire considérablement nos consommations d'énergie.

Cette situation a généré une augmentation de la capacité d'autofinancement brute et nette de la commune ainsi que du fonds de roulement (réserve de la commune). L'endettement poursuit sa diminution. La commune peut envisager sereinement l'avenir pour autofinancer une partie de ses futurs travaux et en ayant recours à l'emprunt pour financer la rénovation extérieure de l'église Saint-Sauveur.

Fait à Sahurs, le 28 janvier 2025

Le Maire

Thierry JOUENNE



SAHURS
SECTION DE FONCTIONNEMENT

		R E E L										
DEPENSES (€)		CA2013	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	
	CHARGES A											
11	CARACTRE GENERAL DE	226 078,37	203 432,28	194 700,35	202 784,87	175 444,26	184 644,11	183 221,43	165 423,98	175 841,01	244 825,39	
12	PERSONNEL*	420 068,31	413 528,60	427 583,94	459 554,38	464 869,24	462 225,47	435 517,18	404 552,59	438 282,93	441 150,25	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	112 512,42	106 465,93	111 550,48	108 679,14	112 690,18	103 455,24	103 225,88	100 049,98	105 541,84	99 520,64	
66	FINANCIERES	17 676,40	14 536,18	12 375,45	11 394,10	9 630,82	7 291,68	5 126,91	3 179,30	2 116,94	1 564,25	
67	EXCEPTIONNELLES	318 500,00	450,00	94,38	43,55	0,00	44,48	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	DOTATIONS/PROVISI ONS											
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 094 835,50	738 412,99	746 304,60	782 456,04	762 634,50	757 660,98	727 091,40	673 205,85	724 282,72	787 074,53	
42	OPERATION D'ORDRE	3 741,44	5 438,55	5 815,00	4 641,48	9 680,69	8 056,89	8 056,89	8 056,89	8 421,69	4 489,53	
14	ATTENUATIONS DE PRODUITS			25 559,00	14 581,00	8 740,00	6 604,00	2 189,00	1 806,00	1 336,00	1 167,00	
O22	DEPENSES IMPREVUES											
O23	VIRT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT											
	TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	1 098 576,94	743 851,54	777 678,60	801 678,52	781 055,19	772 321,87	737 337,29	683 068,74	734 040,41	792 731,06	
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	206 030,99	246 345,68	191 193,47	145 256,53	144 156,47	180 976,55	258 287,55	296 805,05	252 339,77	250 538,00	
	% du résultat s/recettes/fonctionnement	15,79%	24,88%	19,73%	15,34%	15,58%	18,98%	25,94%	30,29%	25,58%	24,01%	
013	CHARGES PERSONNEL CORRIGÉES DE	389 663,01	406 504,51	427 344,62	440 274,82	448 117,72	447 035,20	416 024,08	397 968,85	430 972,41	8 328,15	

STRUCTURE DEPENSES		R E E L									
		CA2013	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022
11	CHARGES A CARACTRE GENERAL	21%	28%	26%	26%	23%	24%	25%	25%	24%	31%
12	CHARGES DE PERSONNEL	38%	56%	57%	59%	61%	61%	60%	60%	61%	56%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10%	14%	15%	14%	15%	14%	14%	15%	15%	13%
66	CHARGES FINANCIERES	2%	2%	2%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	29%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

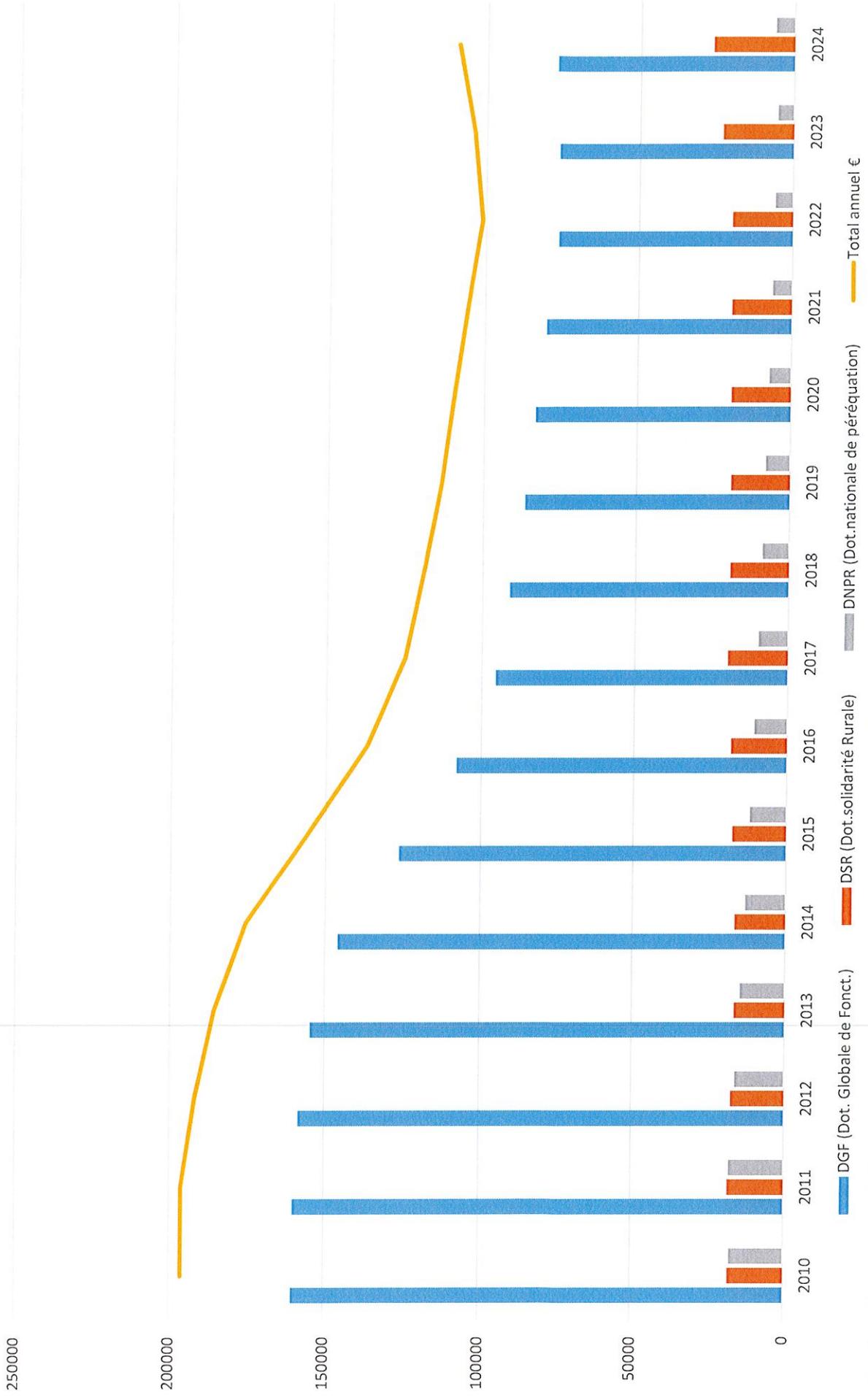
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)		R E E L									
		CA2013	CA2014	CA2015	CA2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	95920,76	94131,74	94 588,50	104 962,52	111 317,67	108 166,37	98 169,57	55 350,23	81 769,81	93 623,67
73	IMPOTS ET TAXES	398212,84	408894,84	450 252,00	445 860,00	458 842,56	486 363,91	502 949,00	565 108,25	546 780,26	605 460,58
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	341411,33	352593,6	271 405,27	257 920,53	238 359,35	240 182,55	236 390,97	199 148,25	176 363,38	189 862,40
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21563,25	18725,57	17 881,22	18 710,46	18 179,03	17 959,73	19 647,38	17 960,91	17 362,04	19 273,40
O13	ATTENUATION DE CHARGES	30405,3	7024,09	239,32	19 279,56	16 751,52	15 190,27	19 493,10	6 583,74	7 310,52	8 328,15
O42	OPER. D'ORDRE DE TRANSF. ENTRE SECTIONS	199,12							0,00	0,00	0,00
76-77	PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	323546,68	2796,39	8 160,08	9 008,51	6 505,00	11 279,12	17 998,27	7 434,86	9 989,12	2 815,48
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT		1211259,28	884166,23	842526,39	855741,58	849955,13	879141,95	894648,29	851586,24	839 575,13	919 363,68
2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	93348,65	106030,99	126 345,68	91 193,47	75 256,53	74 156,47	100 976,55	128 287,55	146 805,05	123 905,38
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT y compris résultat reporté		1 304 607,93	990 197,22	968 872,07	946 935,05	925 211,66	953 298,42	995 624,84	979 873,79	986 380,18	1 043 269,06

STRUCTURE RECETTES	R E E L									
	CA 2013	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2021
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	7%	10%	10%	11%	12%	11%	10%	6%	8%	9%
73 IMPOTS ET TAXES	31%	41%	45%	47%	50%	51%	51%	58%	55%	58%
74 SUBVENTIONS PARTICIPATIONS AUTRES PRODUITS DE GESTION	26%	36%	28%	27%	26%	25%	24%	20%	18%	18%
75 COURANTE	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
13 ATTENUATION DE CHARGES	2%	1%	0%	2%	2%	2%	2%	1%	1%	1%
76-77 PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	25%	0%	1%	1%	1%	1%	2%	1%	1%	0%
79 TRANSFERTS DE CHARGES	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
2 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7%	11%	13%	10%	8%	8%	10%	13%	15%	12%
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

année	DOTATIONS DE L'ETAT					Total annuel €
	DGF (Dot. Globale de Fonct.)	DSR (Rurale)	(Dot.solidarité)	DNPR (Dot.nationale de péréquation)		
2010	160539		18306	17681		196526
2011	160110		18530	17928		196568
2012	158393		17670	16135		192198
2013	154755		16727	14522		186004
2014	145968		16735	13070		175773
2015	126444		17748	11763		155955
2016	108000		18401	10587		136988
2017	95698		19719	9528		124945
2018	91280		19279	8575		119134
2019	86731		19327	7781		113839
2020	83608		19469	6946		110023
2021	80111		19593	6251		105955
2022	76083		19789	5626		101498
2023	76009		23138	5063		104210
2024	76904		26485	6076		109465

analyse des dotations de 2010 à 2024



PRINCIPAUX CONSTATS

	2024	2023
	Montant €	Montant €
RESSOURCES FISCALES	615 315	
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	233 632	
VENTES ET AUTRES PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS	131 629	
PRODUITS REELS FINANCIERS	1 436	
PRODUITS REELS EXCEPTIONNELS	0	
A Produits réels de fonctionnement	982 012	939730
CHARGES GENERALES	208 905	
CHARGES DE PERSONNEL	393 340	
CHARGES DE GESTION COURANTE	113 282	
CHARGES REELLES FINANCIERES	1 189	
CHARGES REELLES EXCEPTIONNELLES	0	
B charges réelles de fonctionnement	716 716	763672
C CAF BRUTE (capacité d'autofinancement brute)	265 296	176 058
D CAF NETTE (capacité d'autofinancement nette)	258 645	169513
Dépenses d'équipement	149 839	141224
Dettes financières	49 652	56863
Fonds de roulement		635668